

Département de Seine et Marne
Arrondissement de MEAUX
Canton de SERRIS
COMMUNE DE LA HAUTE MAISON

Arrêté du Maire n° 2022-16

Le maire de la commune de : La HAUTE MAISON

Vu les articles L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du code général des collectivités territoriales,

Considérant la demande formulée par le SDESM dont le siège est situé au 1 rue Claude Bernard à La Rochette (77000), concernant les travaux d'enfouissement 1ère tranche du Village qui se dérouleront du 18 juillet 2022 au 12 août 2022.

Date prévue de début des travaux le lundi 19 juillet 2022.

ARRÊTE :

Article 1er : - le stationnement **SERA INTERDIT** sur les 5 dernières places de chaque côté au fond du parking en face de l'église pendant toute la durée des travaux.

Article 2 : - La signalisation sera mise en place par le permissionnaire

Article 3 : - Tout véhicule en infraction fera l'objet d'une mise en fourrière

Article 4 : - Le présent arrêté sera transmis à M. le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Crécy la Chapelle

Fait à La Haute Maison, le 09 juillet 2022

Albane ANCELIN
Maire de LA HAUTE MAISON

